

INSCRIPTION ECOLE DE NATATION ENFANT
2020 - 2021

Cadre réservé à l'administration



Photo

IDENTITÉ ADHÉRENT

Niveau :

Jour :

Heure :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Résident CCD Extérieur

REPRÉSENTANT LÉGAL

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse (si différente) :

Tél :

Portable :

Email :

AUTORISATION DE SOINS (à remplir par les parents ou le tuteur)

« Je soussigné(e) , autorise les responsables du Centre Aquatique de Villars-les-Dombes - Nauti Dombes - à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence, pour le mineur sus nommé ».

Oui

Non

Nom, prénom enfant né(e) le N° sécurité sociale
.....

Fait à : Date :

Signature :

ÉCOLE NATATION ENFANT

Test d'évaluation du niveau :

Date : MNS :

Niveau pour l'année 2020 - 2021 :

Débutant 1

Débutant 2

Apprentissage 1

Apprentissage 2

Perfectionnement 1

Perfectionnement 2

Ados débutant 1

Ados débutant 2

Ados apprentissage 1

Ados apprentissage 2

Cadre réservé à l'administration

Cotisation annuelle : 305 € (1 pers. Résident) 325 € (1 pers. Extérieur)

260 € (2^e pers. Résident) 280 € (2^e pers. extérieur)

Mode de paiement reçu le Hôtesse :

Chèque => NOM du chèque (si différent de l'enfant) :

Chèques vacances ANCV Montant : Coupons Sport ANCV Montant :

Avoir adhérent Ecole de Natation 2019 - 2020 Montant :

Paiement en 3 fois : Montants : +

+

Carte d'accès créée le Hôtesse :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2020 - 2021

Article 1

L'adhérent recevra une carte nominative après les trois cours d'essai. Il est **impératif que l'adhérent soit muni de sa carte à chaque séance**. La carte est strictement personnelle et ne peut être cédée, ni échangée, ni revendue. Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un éducateur.

Chaque enfant des groupes Débutants 1, 2, et Apprentissage 1, 2, doit impérativement être accompagné par un adulte dans les vestiaires collectifs jusqu'à l'arrivée du maître-nageur encadrant le groupe, et dès la fin de la séance au retour du groupe.

Article 2

I. Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation dont le tarif est fixé par le Centre Aquatique Nauti Dombes, en chèque bancaire, chèque Vacances ANCV, Coupons Sport ANCV. Les paiements fractionnés en 3 fois par chèques bancaires sont acceptés. En cas de demande de financement auprès d'un Comité d'Entreprise, un chèque de caution doit être remis, celui-ci sera restitué après le règlement du Comité d'Entreprise. Cette demande de financement est à votre charge auprès de votre CE. L'inscription n'est effective que suite au paiement des sommes dues. Les présentes conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès paiement, et quel que soit le mode de paiement. Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant du Centre Aquatique Nauti Dombes impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

II. Lors de l'inscription, il est exigé un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques ainsi qu'une photo d'identité.

III. Le créneau choisi ne peut être modifié en cours d'année. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés et durant les vacances scolaires.

IV. En cas de force majeure, la direction se réserve le droit de modifier ou de reporter certaines séances.

V. Aucun remboursement ne sera accepté sauf cas particulier :

- Accident grave avec justificatif médical.
- Maladie de longue durée (entraînant une inaptitude aux cours de + de 3 mois) avec justificatif médical.
- Mutation professionnelle hors département et à plus de 60km avec justificatif professionnel.

Pour les cas énoncés au point V, le remboursement sera proportionnel au nombre de séances restantes, à réception du courrier de demande.

Article 3

L'adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions du professeur (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours : tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.

Article 4

Le Centre Aquatique Nauti Dombes s'engage à fournir le matériel nécessaire au cours.

Article 5

L'adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.

I. Le non-respect de ce règlement est sanctionné par divers avertissements donnés par l'éducateur sportif.

II. En cas de récidives, la sanction sera étudiée par la direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours.

III. Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres), l'adhérent sera immédiatement expulsé et sans remboursement de sa cotisation.

Article 6

Pour le bon fonctionnement, le Centre Aquatique Nauti Dombes se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les adhérents en seront tenus informés par affichage.

Article 7 : Ce règlement complète le règlement intérieur du Centre Aquatique Nauti Dombes.

« J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription du Centre Aquatique Nauti Dombes et j'en accepte les termes. »

Nom, Prénom :

Signature :

Fait à :

Le :



*Nauti Dombes - Piscine Gisèle Baconnier
192 avenue des Nations 01330 Villars-les-Dombes
nautidombes@vert-marine.com - Tél : 04 28 66 01 30*

